

Mai 2007

→ Proposition de directive du parlement européen et du Conseil, du 12 juillet 2006, instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation durable des pesticides - COM (2006) 373 final

Cette directive est destinée à mettre en place les mesures visant plus spécifiquement la phase d'utilisation des pesticides, et nécessitant donc un cadre législatif supplémentaire à celui existant.

Elle vise à la mise en place de Plans d'action nationaux de réduction des risques ; à la création d'un système de formation à l'intention de utilisateurs professionnels et des distributeurs et de sensibilisation à destination du grand public ; à l'inspection du matériel d'application des produits phytopharmaceutiques par des organismes désignés par les Etats membres ; à l'interdiction des pulvérisations aériennes avec des dérogations possibles ; à des mesures spécifiques de protection du milieu aquatique ; à la protection de certaines zones dites « sensibles » dans lesquelles l'utilisation de pesticides est interdite ou strictement limitée ; et enfin, elle vise à privilégier les solutions les moins dangereuse lors de la lutte contre les ravageurs, c'est-à-dire la mise en œuvre obligatoire des principes de la lutte intégrée d'ici 2014.

Pour le MDRGF, certains de ces points sont intéressants mais insuffisamment envisagés, d'autres sont absents, ce qui illustre les faiblesses du texte.

Points qui font défaut :

\_ La proposition de directive n'envisage qu'une réduction des risques liés aux pesticides, et ne parle que de « *réduction de la dépendance à l'égard des pesticides* », or il faut également parler de **réduction de l'utilisation des pesticides**, comme c'était d'ailleurs le cas dans le 6<sup>ème</sup> Programme d'action pour l'environnement qui a donnée naissance à la Stratégie thématique. Le MDRGF pense qu'il est nécessaire de se fixer des objectifs de réduction quantitatifs si l'on veut diminuer de manière effective le risque du à l'exposition aux produits phytopharmaceutiques (calcul fait non plus uniquement en tonnage mais en utilisant l'Indice de Fréquence de Traitement - IFT).

\_ La proposition ne prévoit pas de **taxation des pesticides comme instrument financier** permettant d'infléchir la consommation à la baisse. Le MDRGF demande la mise en place d'un système de taxes pour influencer de manière tant qualitative que quantitative sur l'utilisation des pesticides, ce système s'étant révélé efficace dans des pays comme le Danemark pour réduire l'utilisation des pesticides. Ce système doit permettre de financer les mesures de réduction des risques et des quantités de pesticides dans les Programmes d'action nationaux, ainsi que la formation des agriculteurs à la mise en place de systèmes de production intégrée (au minimum).

\_ La proposition de directive n'envisage qu'indirectement la **protection des groupes sensibles** à travers « *la réduction de l'utilisation des pesticides dans les zones sensibles* ». Le MDRGF demande que la notion de « groupe sensible » soit clairement définie, et qu'elle englobe les fœtus, les enfants, les personnes malades et les personnes âgées, et que des facteurs de protection supplémentaires soient appliqués pour protéger ces groupes.

Points qui sont insuffisamment abordés :

\_ La proposition de directive fait état des Programmes d'action nationaux qui doivent « *définir des objectifs, des mesures et des calendriers en vue de réduire les risques et les dangers, et la dépendance à l'égard des pesticides* ». Pour le MDRGF, cette liste de mesures volontaires est trop vague. Il faut des mesures plus concrètes, fixant des **objectifs clairs et précis de réduction effective des quantités utilisées**, avec une obligation d'établir, pour chaque Etat membre, dans l'année de l'entrée en vigueur de la Directive (et non dans les trois ans qui suivent), un rapport identifiant les tendances et les problèmes spécifiques relatifs à l'utilisation des pesticides, des indicateurs et des objectifs de réduction des risques et de l'utilisation de ces produits. Dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la Directive, les Etats membres devraient, en outre, adopter des PAN mettant en place des objectifs quantitatifs de 50% de réduction de l'IFT sur les dix ans.



\_ La proposition de directive fait une part trop belle aux dérogations en matière de **pulvérisations aériennes**, ce qui a pour effet de « tuer dans l'œuf » le principe de leur interdiction. Le MDRGF demande ce type de pulvérisation soit purement et simplement interdit, car il n'offre pas de bénéfices environnementaux par rapport à d'autres méthodes de pulvérisation (sauf cas très particuliers et encadrés).

\_ Pour la protection du milieu aquatique, la proposition de Directive préconise la mise en place de **bandes tampon** qui doivent être déterminées en fonction « *notamment des caractéristiques du sol, du climat et de la taille du cours d'eau, ainsi que des caractéristiques des zones concernées* ». Le MDRGF demande que le texte aille plus loin et oblige les Etats membres, dans les deux ans suivants l'entrée en vigueur de la Directive, à mettre en place des zones tampon de dix mètres minimum dans les champs longeant les cours d'eau, et de cinquante mètres minimum près des lieux d'habitation.

\_ La proposition de directive préconise que l'utilisation des pesticides « *soit interdite ou limitée au minimum nécessaire* » dans les **zones dites « sensibles »** en raison de la présence du public ou de populations à risques telles que les enfants. Le MDRGF demande que l'utilisation de pesticides dans ces zones soit interdite ou limitée au minimum de deux cents mètres aux abords de ces zones.

\_ La proposition de directive ne prévoit que de promouvoir une agriculture à faible consommation de pesticides, y compris la lutte intégrée contre les ravageurs, avec une application obligatoire des normes générales de cette méthode d'ici 2014. Le MDRGF trouve, d'une part, que cette date est trop lointaine alors même que des normes existent déjà en la matière et sont déjà mises en place dans certains pays comme la Suisse. Le MDRGF souhaite, d'autre part, qu'il ne soit pas uniquement question de lutte intégrée (qui n'envisage que la lutte contre les nuisibles), mais plutôt de production intégrée qui offre une définition plus large et plus globale. Les systèmes de production mis en place au sein de l'Union européenne devraient être au minimum des **systèmes de production intégrée**, avec une promotion forte de l'agriculture biologique.

### Action du MDRGF auprès des eurodéputés

Dans le cadre de son action de lobbying, le MDRGF en coordination avec le réseau PAN auquel il appartient (Pesticide Action Network), a contacté certains eurodéputés français afin de leur soumettre des propositions d'amendements sur les propositions de règlement et de directive cadre. Deux commissions parlementaires ont été ciblées : la Commission ENVI (Environnement, santé publique et sécurité alimentaire), et la Commission AGRI (Agriculture et développement rural).

→ Proposition de directive cadre : eurodéputés contactés et amendements soutenus

#### □ Commission ENVI

Madame **Anne Ferreira**, députée membre du groupe socialiste PSE, a été contactée dès mars 2007, par le biais de son assistant parlementaire Thierry Leguay (Rencontré le 5 mars à Bruxelles pour la réunion PSE). Elle a décidé de soutenir 23 des amendements que nous lui avons proposé, dont 3 seront cosignés avec madame la députée Marie-Noëlle Lienemann.

Madame **Marie-Noëlle Lienemann**, député membre du groupe socialiste PSE a également été contactée en mars 2007. Elle a décidé de soutenir 3 de nos amendements, qu'elle cosignera avec madame Anne Ferreira.

Autres députés contactés par mail mais qui n'ont jamais donné de réponse :

\_ Marie-Anne Isler Béguin, député membre du groupe des verts (paradoxalement).

\_ Stéphane Le foll, membre du groupe PSE.

#### □ Commission AGRI



Mouvement pour les **D**roits et le **R**espect des **G**énération**s F**utures

Madame **Bernadette Bourzaï**, député membre du groupe PSE a été contacté dès mars 2007, par le biais de son assistante parlementaire Isabelle Sahagun (rencontrée le 5 mars à Bruxelles pour la réunion PSE). Elle a décidé de soutenir 4 des amendements que nous lui avons proposés.

Autres députés contactés par mail mais qui n'ont pas donné de réponse :

\_ Anne Laperrouze, député UDF. Son assistant parlementaire a répondu à un de nos mails en nous demandant de lui envoyer la totalité de nos propositions d'amendements. Une fois que cela a été fait, il n'a jamais donné de nouvelles pour nous dire si Mme Laperrouze avait décidé de soutenir certains de ces amendements, et si oui, lesquels.

\_ Stéphane Le foll, membre du groupe PSE.